



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 02/02/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 16 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES
Absents excusés : 4 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Marie-Claude RABASSE

Objet : Election des délégués à L'Ecole Intercommunale de Musique de Ouistreham

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu que par courrier réceptionné en mairie le 28 octobre 2022, Madame Eva SIX, Madame Valérie MARION et Monsieur Jean-Louis GARBY ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de Conseiller Municipal dès réception du courrier ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages peut accepter le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités.

Candidat titulaire :

- Madame Caroline GAUTIER

Candidat suppléant :

- Madame Magali SAINT

MME Caroline GAUTIER ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée titulaire.

MME Magali SAINT ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée suppléante.

Et transmet cette délibération au président de l'Ecole Intercommunale de Musique de Ouistreham.

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230206-COM2023-02-1-5-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023